

DE LA CONCESSION  
DE L'ARCHÉOLOGUE (ÉGYPTE)  
AU TERROIR DE L'ETHNOLOGUE  
ET DU GÉOGRAPHE (MAROC),  
COMMENT LES NATIONS CADRENT LE TERRAIN  
DES SHS AU SUD POUR EN FAIRE UNE EXPERTISE ?

ROMAIN SIMENEL,  
GWENOLA GRAFF & MOHAMMED ADERGHAL

*Romain Simenel, chercheur anthropologue à l'IRD.*

*Gwenola Graff, chercheur archéologue à l'IRD.*

*Mohammed Aderghal, professeur de géographie à l'université de Mohamed V,  
Rabat.*

*Tous trois membres du LMI Mediter 2011-2015.*

RÉSUMÉ – Après la décolonisation des pays du Sud, comment la recherche (en particulier en sciences humaines et sociales, ou SHS) s'est-elle vue réappropriée par les États, continuant au passage à transformer les chercheurs en experts culturels et patrimoniaux, comme l'avaient fait avant eux les puissances coloniales ? Quels outils sont employés et avec quel impact sur les chercheurs et leurs recherches ? Quels rapports entre les États du Sud et ceux du Nord (d'où proviennent souvent ces chercheurs) sont induits par ce

« détournement » de l'esprit scientifique ? Pour tenter de comprendre ces phénomènes, nous partirons du travail de l'archéologue en Égypte et de l'anthropologue et du géographe au Maroc. En particulier, nous nous appuyerons sur deux unités spatiales de cadrage, la concession en Égypte et le rapport tribu/terroir au Maroc. Tous deux sont des créations antérieures à la décolonisation qui ont persisté, en dépit de quelques avatars, depuis au moins le XIX<sup>e</sup> siècle. Découpage arbitraire et artificiel, ces unités sont maintenant instituées par les États du Sud, comme un moyen de pression pour influencer sur les bailleurs internationaux et contrôler les acteurs locaux. Tout le propos de cette étude est d'interroger l'incertitude de genre ainsi créée entre recherche et expertise, à partir de deux notions qui impliquent des habitudes et des modes de fonctionnement anciens, mais peu interrogés et encore moins remis en question.

MOTS-CLÉS – Expertise, culture, patrimoine, Égypte, Maroc, concession, tribu, terroir, politiques coloniales, développement

ABSTRACT – *From the concession of archeologist. To the 'terroir' of the ethnologist and geographer.* After South countries decolonization, how research (in particular in Social and Human Sciences) has been re-appropriated by Southern states continuing to transform researchers into experts in culture and heritage, like colonial empires make it before them? What are the tools used to control the research and with which impact on researchers? Finally, what relations of power and knowledge between the North and the South introduce such a “misuse” of the scientific spirit?

To develop such problematic, the example of the Egyptologist in Egypt compared to that of the anthropologist and geographer in Morocco will be taken into account. In particular, we will use two spatial forms of framing research, the concession in Egypt and the tribe and the “terroir” in Morocco. Both are social structures inherited from colonial times, existing with little transformations since at least the XIX<sup>th</sup> century. Arbitrary and artificial cutting, this units are used by southern States to influence international donors and to control local actors.

The challenge of this paper is thus to question the concession, the tribe and the “terroir” as spatial forms of framing research that create an uncertainty between research and expertise. These notions use habits and silent modes and are still never either questioned nor challenged.

KEYWORDS – Expertise, Culture, Heritage, Egypt, Morocco, concession, tribe, « terroir », colonial policies, Sustainable Development

## INTRODUCTION

Les Nations du Sud font depuis longtemps appel à la recherche développée dans celles du Nord. De cette demande sont nées des relations d'interdépendance médiatisées par des partenariats institutionnels qui n'ont pas l'université pour unique champ de déploiement, et où l'expertise venue du Nord occupe une place de plus en plus importante. Localement, la recherche en SHS (sciences humaines et sociales) au Sud ne se fait pas sans être guidée, notamment par les autorités en charge de la recherche, mais aussi de la culture et du patrimoine. Depuis leur libération, les États du Sud gardent de manière légitime la main sur la culture et le patrimoine, non sans présupposés idéologiques et intentions politiques quant à la manière dont ils pourraient tirer profit de la recherche pour gérer et ériger cette culture et ce patrimoine en symboles de légitimité du pouvoir. En cela, un grand nombre d'États du Sud poursuivent les grandes lignes de la politique coloniale en matière de recherche, laquelle consiste à lui donner une application experte au service du projet national et non plus colonial<sup>1</sup>. Les stratégies

---

1. Il est bien évident que des différences sont notoires entre l'évolution de la recherche dans les États dits du Sud (ex Tiers Monde), aussi bien d'ailleurs qu'entre les histoires coloniales de la recherche dans ces pays. Néanmoins rares sont les États du Sud anciennement colonisés à avoir développé la recherche fondamentale en SHS, la plupart se sont orientés vers la recherche appliquée. Dans ce chapitre, nous ne développerons que des exemples de la rive sud de la Méditerranée, les conclusions de l'article ne valent donc pas pour les autres exemples issus d'autres États du Sud.

mises en place par la colonisation pour manipuler la recherche avaient pour objectif d'asseoir la domination du pouvoir politique ou militaire sur l'ensemble du territoire et de la société, et de gérer les populations et leurs rapports à leurs ressources matérielles et patrimoniales (Petitjean 1996 : 8). Ces stratégies ne furent pas remises en cause par les États du Sud décolonisés. Bien au contraire, elles furent même parfois appliquées de manière encore plus stricte. C'est ainsi que dans le champ universitaire, la recherche appliquée en SHS devint dominante dans la plupart des pays du Sud aux dépens de la recherche fondamentale, et prit l'allure d'expertise au service des politiques internationales et nationales du développement ou du patrimoine dès les années 1960.

Comment l'application experte de la recherche mise en place par la colonisation a-t-elle été réappropriée par les États du Sud ? Comment ces derniers ont-ils donc continué à transformer les chercheurs en sciences sociales, locaux ou étrangers, en experts de la culture et du patrimoine ? Quels sont les outils déployés pour contrôler la recherche réalisée sur leur territoire et l'assujettir à un projet de développement ou de patrimonialisation ? Quel impact ce traitement de la recherche par les États du Sud peut-il avoir sur le statut du chercheur et sur sa représentation populaire ? Enfin, quels rapports de pouvoir et de savoir entre le Nord et le Sud instaurent un tel détournement de l'esprit scientifique ?

Pour répondre à ces questions, l'exemple de l'égyptologue en Égypte comparé à celui de l'ethnologue ou du géographe au Maroc, aussi différents soient-ils au niveau contextuel, permet de saisir certains fondamentaux dans la manière dont la recherche est transformée en expertise au Sud de la Méditerranée. Ces exemples mettent en lumière le recours des États du Sud à des formes spatiales de cadrage de la recherche, héritées du temps colonial, qui permettent de mieux délimiter et maîtriser le terrain du chercheur : la concession en Égypte pour l'archéologie, la tribu et le terroir<sup>2</sup>,

---

2. La tribu et le terroir sont entendus ici dans un sens non restreint aux définitions savantes des différentes disciplines des SHS, mais dans la perspective d'une correspondance souvent représentée et/ou recherchée entre une communauté humaine spécifique et un territoire délimité également spécifique.

au Maroc, pour l'ethnologue et le géographe. Tant la concession que la tribu et le terroir désignent des espaces ou des groupes dans lesquels les scientifiques travaillent de manière autorisée et parfois sur commande. Même si la tribu est une entité qui préexiste à la colonisation, les trois termes sont employés en tant que qualification administrative d'un espace et d'un groupe depuis la colonisation.

D'un point de vue contextuel, l'Égypte et le Maroc illustrent chacun à leur manière des ruptures et des dénis dans la transmission et la continuité patrimoniale. Dans les deux cas, notamment à des fins touristiques et de développement, la rupture est consommée entre la perception locale du patrimoine et le discours officiel. Dans ces conditions, la position du chercheur est des plus délicates, car les processus de patrimonialisation et leurs acteurs ont tendance à prendre à parti le chercheur dont l'activité dénote une certaine performativité. La concession en Égypte, la tribu et le terroir au Maroc sont deux manières de territorialiser le patrimoine qui tendent à impliquer le chercheur dans les enjeux patrimoniaux d'une manière ou d'une autre.

L'enjeu de cet article est d'interroger la concession et le terroir comme formes spatiales de cadrage de la recherche créant l'incertitude de genre entre recherche et expertise. Cette incertitude est nourrie de non-dits et de malentendus entre les différents partenaires, mais aussi d'*habitus* et de modes de fonctionnement tacites qui remontent au moins au siècle dernier, et qui ne sont habituellement ni interrogés ni remis en question. L'incertitude constitue le terreau des relations entre tous les acteurs – y compris les scientifiques – qui se situent entre recherche et expertise, et qui profitent des malentendus pour construire leurs carrières et défendre leurs intérêts.

Notre réflexion s'appuie à la fois sur un nouveau regard concernant l'histoire de l'exercice des SHS dans les pays du Sud, mais aussi sur un certain recul par rapport à notre propre expérience de chercheurs. L'égyptologue en Égypte ou l'ethnologue et le géographe au Maroc ne peuvent en effet échapper à ces outils d'instrumentalisation de la recherche que sont la concession, la

tribu ou le terroir – tant du point de vue des conditions d'exercice du terrain que de la formation des catégories dans les différentes disciplines.

## 1. LA CONCESSION ET L'« EXPERTISE ARCHÉOLOGIQUE » EN ÉGYPTE

En Égypte, le travail de l'archéologue ne peut se concevoir hors concession. Une concession est une portion de territoire, délimitée au feutre rouge sur une carte militaire, qui borne l'espace au sein duquel une équipe peut travailler. Une concession est un donc découpage arbitraire sur une carte. Elle tient compte au mieux de certaines limitations topographiques (*wadis*<sup>3</sup>, cimetières, villages...), mais pas de l'extension et du territoire originel des sites à étudier. Dans presque tous les cas (sauf des sites exceptionnels au cœur de l'implantation urbaine comme les temples de Karnak et de Louxor), la concession se situe hors des terres cultivables et limitées par elles, et par les habitats contemporains (voir la carte de la concession anglaise de Hiérakonpolis : Friedman 2009). Cela provient de l'implantation des sites eux-mêmes qui – temples, tombes, pyramides, art rupestre ou habitats préhistoriques – sont situés hors de la zone anciennement inondable. Ils sont implantés sur les rebords rocheux qui bordent la vallée. Les concessions sont par conséquent en-dehors des territoires actuellement habités ou cultivés, et donc indépendantes des répartitions territoriales des différentes fractions de la population. En outre, les concessions sont des découpages territoriaux trop réduits (quelques centaines de mètres à quelques kilomètres carrés tout au plus) pour correspondre à des implantations humaines.

Une concession est d'abord attribuée par nationalité (française, allemande ou américaine, par exemple) et pour une institution (musée, centre de recherche...) qui finance son exploitation scien-

---

3. « Vallée », rivière en arabe.

tifique, mais aussi pour la conservation et la mise en valeur des monuments exhumés. Elle revient ensuite plus précisément à un chercheur nominalement, le directeur de la fouille. Elle n'est cessible ni à un autre chercheur de même nationalité (sauf autorisation spéciale des antiquités égyptiennes à la mort ou au départ en retraite du directeur initial par exemple) ni limitée dans le temps à condition d'y travailler régulièrement. On perd sa concession au bout de cinq ans sans y travailler. Certaines concessions actuelles ont plus de cent ans ! À ce jour, ce sont plus de 250 missions étrangères qui travaillent en Égypte sous le contrôle du ministère des Antiquités. De plus en plus souvent, les missions ont une double nationalité et une double direction entre une équipe et son directeur égyptien, et une équipe et son directeur étranger. Des spécialistes (anthropologues physiques, céramologues, palynologues...) de différentes nationalités font partie des équipes. Les chercheurs étrangers contribuent ainsi à la formation et à l'équipement de leurs collègues égyptiens. Ce sont les missions « conjointes ». Si, dans les premiers temps de l'égyptologie, le fouilleur était le seul spécialiste sur le terrain environné d'une noria d'ouvriers, le travail est désormais pluridisciplinaire et se fait en équipe.

En général, c'est une institution étrangère ayant un bureau au Caire qui prend la décision de demander une concession. Les plus importantes sont par exemple l'IFAO (Institut français d'archéologie Orientale), le DAIK (Deutsches Archäologisches Institut in Kairo) ou l'Egypt Exploration Fund (UK), l'ARCE (American Research Center in Egypt) et l'Österreichischen Archäologischen Institutes in Kairo. Le rôle diplomatique de ces institutions est considérable et pèse lourd dans les relations entre les deux pays. Un cas spécial d'attribution des concessions remonte aux travaux archéologiques de sauvetage de la Nubie avant la construction du haut barrage d'Assouan dans les années 1960. Pour mener à bien l'étude et le sauvetage des monuments et des sites qui allaient être recouverts par les eaux, le gouvernement égyptien, par le truchement de l'Unesco, avait lancé un appel international. L'Égypte avait promis dès le début d'attribuer des concessions aux pays qui l'aideraient (O'Connor 2009 : 63). En guise de remerciements, des

monuments mineurs ont été octroyés aux pays qui avaient participé au sauvetage. C'est ainsi que le temple de Dendur, d'époque romaine, se trouve maintenant au Metropolitan Museum de New York, le temple de Debod en Espagne, celui de Taffa aux Pays-Bas et celui d'Ellesiya en Italie. L'importance et la taille des concessions accordées après le sauvetage des monuments de la Nubie ont été proportionnelles à l'aide accordée. C'est ainsi que les USA ont pu choisir le site d'Abydos, la capitale religieuse de l'Égypte pharaonique (O'Connor 2009 : 64). Cette concession est toujours en cours de fouille par les Américains.

L'intégralité des vestiges à l'intérieur de la concession est du ressort de son titulaire, toutes périodes confondues. Il arrive ainsi de manière quasi systématique qu'un spécialiste de l'époque pharaonique ait aussi sur sa concession des vestiges romains ou un médiéviste des sites préhistoriques, etc. Le titulaire de la concession peut choisir de ne pas s'y intéresser ou de les sous-traiter avec un spécialiste concerné, de sa nationalité ou non. Mais le titulaire reste seul propriétaire intellectuel des découvertes faites sur son territoire et peut renvoyer à tout moment le chercheur « sous-traitant » en confisquant ses données. Toutefois, quelle que soit la valeur des objets, ils restent la propriété de l'État égyptien et ne doivent sous aucun prétexte quitter le territoire – pas même pour étude ou conservation. Le titulaire de la concession devient le propriétaire des données scientifiques qui y ont été recueillies et les exploitent comme il l'entend, mais l'État reste propriétaire souverain du patrimoine, de l'objet de recherche.

La territorialité de la recherche archéologique est une dimension importante et prégnante en Égypte. Même pour une simple visite, un chercheur occidental ne pénètre pas sur le terrain d'un autre sans son autorisation. Ces règles sont tacites et unanimement respectées. Visiter une concession sans accord de son *field director* est une marque d'impolitesse et de manque de savoir-vivre. Mais l'archéologue étranger ou égyptien n'est jamais totalement maître de son destin scientifique puisque celui-ci dépend de la concession qui lui sera accordée. Car si la demande du chercheur est formulée selon des problématiques chronologiques (telle ou telle période),



géographiques (dans une région précise du pays) et/ou par type de structures (nécropoles, habitats, monuments religieux...), l'attribution des concessions dépend de circonstances et de stratégies géopolitiques qui dépassent bien souvent l'archéologue. Cet état de fait est le produit de la longue histoire de chaque concession.

## 2. CONCESSION, EMPIRISME ET NATIONALISME

La mise en place du système des concessions archéologiques est ancienne : elle apparaît à l'époque de Méhémet Ali ; elle est très liée à la situation politique du moment. Sous le règne du vice-roi d'Égypte (1805-1849), qui s'intéresse par ailleurs fort peu au patrimoine, des consuls généraux des différentes puissances européennes sont nommés en Égypte. Pour ce qui nous intéresse, les deux personnages remarquables sont le consul anglais Henry Salt (de 1815 à 1827), en rivalité ouverte avec son homologue consul de France, l'Italien Bernardino Drovetti. Les consuls généraux fondent leur autorité sur un firman (décret royal) accordé par Méhémet Ali pour le sultan Mahmud II (règne de 1808 à 1839). La lutte d'influence en Égypte entre la France et l'Angleterre se traduit par une course aux antiquités que se livrent les agents des deux consuls<sup>4</sup>. Ces agents, dont le célèbre Giambattista Belzoni, sont plus des pilliers de trésors que des scientifiques chargés de constituer des collections d'œuvre d'art revendues ensuite aux musées européens. C'est par ces différentes collections Salt et Drovetti que sont constitués les fonds du British Museum, du Museo Egizio de Turin, du musée du Louvre et de celui de Berlin.

Seuls les consuls ont, en théorie, le droit de faire des fouilles grâce à leur firman. Mais ils accordent des concessions aux agents qui travaillent pour eux.

---

4. Christophe L.-A. (1979) « Belzoni et L'Égypte », Préface de l'édition revue des « Voyages en Égypte et en Nubie » de G. Belzoni (1820).

Les autorités locales se soucient peu de ce trafic d'antiquités. Au mieux facilitent-ils l'accès aux monuments pour ces Européens, comme le mentionne J.-F. Champollion dans sa correspondance : « *Le 3 mars, au matin, nous arrivâmes à Esna, où nous fûmes très gracieusement accueillis par Ibrahim-Bey, le mamour ou gouverneur de la province. Avec son aide, il nous fut permis d'étudier le grand temple d'Esna, encombré de coton, et qui, servant de magasin général de cette production, a été crépi de limon du Nil sur tout l'extérieur* »<sup>5</sup>.

La recherche d'antiquités et d'objets à rapporter en Europe est alors la seule motivation à l'archéologie, même dans le cas de grands scientifiques comme Champollion : « *Je te dirai que j'ai fait commencer des fouilles à Karnak et à Gourna. Je suis déjà possesseur de dix-huit momies de tout genre et de toute espèce, mais je n'emporterai que les plus remarquables.[...] Tous les bronzes qui proviennent de mes fouilles de Karnak, et tirés des maisons mêmes de la vieille ville de Thèbes, à quinze ou vingt pieds au-dessous du niveau actuel de la plaine, sont dans un état d'oxydation complet, ce qui ne permet pas d'en tirer parti. J'ai mis à la tête de mes excavations sur la rive orientale l'ancien chef fouilleur de M. Drovetti, le nommé Temsabih (le crocodile), qui me paraît un homme adroit et qui ne manque pas de me donner de grandes espérances. J'y compte peu, parce qu'il faudrait travailler en grand, et que mes moyens ne suffisent pas. Il serait bon que j'eusse déjà les fonds supplémentaires que j'ai demandés. Le temps vole et je recevrai probablement une réponse définitive au moment où il faudra partir de Thèbes, le seul endroit où on puisse à coup sûr trouver de grandes et belles choses. Si je porte quelque bonne chose, ce sera un hasard d'un côté, et de l'autre une pure générosité de ma part, puisque je ne suis obligé d'apporter une collection d'antiquités au Louvre, – les fonds demandés pour cela m'ayant été refusés très sciemment* »<sup>6</sup>.

Ensuite, jusqu'aux premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, l'attribution d'une concession s'est faite par l'achat d'un droit acquitté par l'archéologue auprès des autorités khédivales. Ce fut la première forme de contrôle sur le patrimoine archéologique. Ce droit était

---

5. Champollion 1828-1829 (rééd. 1986 : 262).

6. Champollion 1828-1829 (rééd. 1986 : 248).

cessible d'un archéologue à un autre. Ainsi, en 1914, lord Carnarvon a racheté à Théodore Monroe Davis, un Américain, sa concession dans la vallée des Rois. Monroe la détenait depuis 1902. Sur cette concession, l'égyptologue travaillant pour lord Carnarvon, Howard Carter, découvrit la tombe de Toutankhamon. À cette époque, les institutions qui finançaient les opérations de fouille étaient propriétaires des objets trouvés. C'est Auguste Mariette, égyptologue français ayant créé le service des antiquités égyptiennes, qui avait interdit la sortie des objets d'Égypte et c'est encore à un Français, Pierre Lacau, que les Égyptiens doivent d'avoir sur leur sol le trésor de Toutankhamon. En effet, Lacau dut se battre pendant dix ans contre lord Carnarvon pour conserver au Caire tout le trésor du jeune pharaon, jusque devant les tribunaux où le poursuivait le mécène anglais.

Par le passé, de véritables guerres fratricides se déroulèrent entre les différents spécialistes des nations européennes et d'Amérique pour l'attribution ou la récupération des concessions. Ainsi le révèle, par exemple, la correspondance privée de l'égyptologue américain Andrew Reisner à propos des concessions sur le très convoité plateau de Giza : « *En décembre 1902, les trois soumissionnaires (à savoir l'Italien Ernesto Schiaparelli, l'Allemand Ludwig Borchardt et l'Américain A. Reisner) se sont rencontrés sous la véranda du Mena House Hotel. Chacun voulait une part du grand cimetière ouest. Il a été divisé en trois bandes orientées est-ouest. Trois bouts de papier numérotés de 1 à 3 ont été mis dans un chapeau. Mrs Reisner les a tirés un à un et présentés à chacun de nous. La bande sud est revenue aux Italiens, celle du milieu aux Allemands, et j'ai reçu celle du nord. Puis nous avons procédé à la répartition des pyramides. J'avais compris que les Italiens étaient intéressés par la première (Chéops) et les Allemands par la seconde (Khéphren). Je n'ai rien dit et je les ai laissés se chamailler. Quant ils ont eu tracé une ligne de partage entre la première et la deuxième pyramide, les Italiens, pensant que je réclamerais un tirage au sort, m'ont abandonné la partie nord de la zone à l'est de la première pyramide, à la condition que j'accepte la troisième pyramide (Mykérinos). C'était précisément celle que je voulais, mais j'ai bien sûr accepté leur offre* ». L'Égypte a parfois été le lieu d'affrontements diplomatiques entre des nations hostiles les unes envers les autres, et son patrimoine, l'objet d'un

marchandage continuellement relancé au gré des aléas de l'histoire politique mondiale<sup>7</sup>.

À l'heure actuelle, la collaboration est de mise, essentiellement parce que les moyens humains, matériels et financiers demandés par la recherche ne peuvent plus être fournis par un seul pays. Le Service des Antiquités de l'Égypte est créé par l'égyptologue français Auguste Mariette en 1858. Son directeur, français, n'a de compte à rendre qu'au roi jusqu'à l'avènement de Nasser (Lauer 2000 : 31). Auguste Mariette est aussi le fondateur du musée de Boulaq, devenu le musée égyptien du Caire, destiné à accueillir les collections d'objets pharaoniques. Dans la première notice qu'il écrit pour ce musée, en 1858, Mariette note : « *Il y a quelque temps l'Égypte détruisait ses monuments ; elle les respecte aujourd'hui, il faut que demain elle les aime* » (Cité dans Lauer 2000 : 45).

Le service de conservation du patrimoine est devenu le CSA (Conseil suprême des antiquités) en 1994 et dépend alors du ministère de la Culture puis il devient le ministère d'État aux Antiquités en 2013. Depuis cette date, il est autofinancé par les revenus des entrées des monuments et musées du pays. La « ré-égyptianisation » de la gestion du patrimoine archéologique, voulue et mise en place par Nasser et poursuivie par la suite, avec une accélération à l'époque de Z. Hawas (dernier secrétaire d'État aux Antiquités, à la tête du CSA, de la période Moubarak), s'est faite sans pouvoir accorder à ce secteur les moyens matériels nécessaires. Aussi, tout en cherchant à faire en sorte que les Égyptiens reprennent en main leur patrimoine, comme l'ont fait les Grecs ou les Chinois, elle a accentué la dépendance vis-à-vis des acteurs occidentaux capables d'en supporter le coût, et détenteurs du savoir-faire nécessaire. De cette tension très palpable, résulte une exaspération et une frustration de part et d'autre. À l'heure actuelle, avec l'effondrement vertigineux

---

7. L'Égypte est dépendante des apports financiers internationaux, le pays étant sous perfusion américaine depuis des décennies. L'époque où Nasser entendait l'en affranchir est révolue. Les Égyptiens savent qu'ils n'ont que deux choses à monnayer pour attirer les fonds occidentaux : leur patrimoine culturel et leur position géo-stratégique. On peut se demander si, en quelque sorte, le patrimoine ne devient pas pour les Égyptiens le symbole de cette domination non seulement économique mais aussi technologique et culturelle.

de la fréquentation touristique en Égypte (et donc des rentrées financières induites), la situation est telle que la direction égyptienne des missions archéologiques n'a plus les moyens d'assurer le fonctionnement de son service. Du côté occidental, comme le rappelle Zeynep Ceylik : « *l'utilisation de l'archéologie par des politiques à tendance nationaliste dans les pays « sources », tels que la Grèce, l'Italie, l'Égypte, la Turquie, l'Iran et la Chine, est au cœur du débat* » (2010 : 272). Certaines voix commencent à avancer l'idée, teintée de paternalisme et de protectionnisme, de soumettre la gestion des patrimoines archéologiques des pays aux régimes instables à « l'intendance internationale » (*ibid.*). C'est du moins l'argument principal qui est donné par les pays occidentaux (Angleterre, France et Allemagne en tête) pour justifier la non-restitution de pièces prestigieuses conservées dans leurs musées aux pays dont ils sont originaires et qui les réclament.

### 3. RUPTURE PATRIMONIALE ET CONTINUITÉS MAGIQUES

Néanmoins, face à la prédation dont ont fait preuve certains archéologues occidentaux à l'égard du patrimoine égyptien, se pose la question de savoir si cela a influencé le rapport de l'État et du peuple égyptien à son héritage pharaonique.

Le rapport des Égyptiens à l'égyptologie est complexe. C'est d'abord et avant tout une manne financière : la première source de revenus du pays (après les aides américaines) est le tourisme archéologique sur les sites d'époque pharaonique. C'est aussi l'image d'Épinal du pays dans le monde, image savamment entretenue. Ainsi, il est fréquent qu'en début de saison soient annoncées de manière fracassante de nouvelles découvertes. Le très médiatique secrétaire général du Conseil Suprême des Antiquités, Z. Hawas (démis en 2011), était coutumier de ces effets publicitaires, portant sur des travaux éventuellement menés un ou deux ans auparavant, mais annoncés seulement au moment opportun... Et il est d'ailleurs strictement interdit aux chercheurs étrangers d'an-

noncer eux-mêmes à la presse leurs découvertes. Pour les autorités égyptiennes, l'égyptologie est un moyen de pression. Elles considèrent que l'attrait des Occidentaux pour les vestiges pharaoniques est si fort qu'on pourra obtenir d'eux en compensation de très avantageux accords. L'accès au patrimoine se négocie toujours par l'attribution de concession.

On doit aussi probablement à l'influence de Z. Hawas le récent réinvestissement nationaliste du patrimoine ancien. C'est lui-même qui justifiait, en 2004, son interdiction à une équipe française de travailler sur la pyramide de Khéops en disant : « *C'est le sang égyptien qui a coulé pour construire cette pyramide, c'est aux Égyptiens que doit maintenant revenir la gloire des découvertes* ». Le patrimoine pharaonique a aussi toujours servi la cause du nationalisme comme argument permettant aux Égyptiens de se distinguer des autres peuples arabes et musulmans en tant qu'héritiers d'une grande civilisation, païenne mais antique.

Pour la majorité de la population, en particulier les musulmans, c'est un passé certes glorieux (qui vaut à l'Égypte d'être *Oumm al-Dounya*, « la mère du monde »), mais païen et lointain<sup>8</sup>, donc méprisable. Dans l'Islam, on trouve des allusions péjoratives aux pharaons dans les sourates 26, 28, 40 et 66 du Coran. Pharaon représente ceux qui rejettent la vraie foi du fait de leur orgueil. L'enseignement de l'histoire de l'Égypte dans les écoles est très succinct et ne fait que peu de place à l'histoire pharaonique, et les jeunes et les adultes ne peuvent en retenir qu'une impression confuse. On observe le même déni dans l'enseignement universitaire : la faculté d'archéologie est l'une des moins prestigieuses, en ceci qu'elle demande un pourcentage de réussite au bac faible (environ 65 %) par rapport aux plus prisées (97 % pour l'économie et les sciences politiques). Un bachelier avec un bon niveau ne sera donc que rarement tenté par la filière archéologie, tourisme et patrimoine. Il n'est d'ailleurs d'archéologie que liée au tourisme, et donc au déve-

---

8. La dernière inscription en hiéroglyphes a été relevée dans la petite chapelle du temple de Philae et date de 432 ap. J.-C.

loppement économique qui traduit l'attrait du pays sur les ressortissants étrangers. Hormis à travers le tourisme, la filière archéologique est considérée, à juste titre, comme une voie de garage. Car l'État égyptien contemporain n'a ni cherché à former ses propres archéologues et égyptologues ni cherché à créer un nombre de postes à la hauteur du patrimoine. D'un autre côté, la communauté scientifique occidentale n'a jamais véritablement pris en compte l'apport des rares égyptologues égyptiens. D'après Donald Malcolm Reid, c'est le cas pour Rifaa al Tahtawi, Ahmad Kamal ou encore Ali Bahgat dont il dresse la biographie en parallèle de celles de Champollion, ou Maspero (2002). Enfin, le mépris à l'égard du passé pharaonique peut s'expliquer aussi par la véritable planification qui fut élaborée pour mettre à l'écart la population des sites pharaoniques, comme le relate avec précision l'ouvrage de Tim Mitchell (2002 : 203). Toutefois, cette mise à l'écart a tendance à s'effacer depuis quelques années puisqu'on tente de remplacer les touristes étrangers, qui font défaut, par un tourisme égyptien sur les sites.

On peut dès lors comprendre l'ambivalence du ressenti des Égyptiens autour de leur patrimoine préislamique : d'une part le rejet et la dévalorisation du fait de l'investissement exclusif et de l'intérêt monnayé des Occidentaux, le patrimoine rappelant la dépendance ; d'autre part la revendication identitaire de ce particularisme, en particulier par rapport aux autres pays arabes.

La seule part de leur passé qui mérite un réel intérêt aux yeux de la plupart des Égyptiens est la période médiévale avec les cultures toulounides (868-905 ap. J.-C), fatimides (969-1171 ap. J.-C) et ayyoubides (1171-1229 ap. J.-C). Si les habitants actuels de l'Égypte, hormis les Coptes, ne se reconnaissent pas du tout dans la culture pharaonique, il est paradoxal de noter que lorsqu'ils parlent des antiquités égyptiennes, cela signifie pour eux « antiquités pharaoniques » et seulement cela. Par exemple, le titre du Secrétaire d'État aux Antiquités pour la période préchrétienne est « Secrétaire d'État aux antiquités égyptiennes et gréco-romaines ». Si « égyptien » veut dire « pharaonique », et qu'eux-mêmes ne se reconnaissent pas dans cette civilisation, que recouvre leur identité de *Masri*, le mot de la langue arabe qui désigne un habitant de l'Égypte, *Misr* ?

La rupture remonte à l'époque ottomane et khédivale, lorsque les dirigeants du pays venant de Turquie ne se mêlaient pas à la population égyptienne, et ne parlaient pas l'arabe dialectal. Cette situation a perduré jusqu'à la révolution de Nasser (Kurhan 2010). Il apparaît assez rapidement que la concession archéologique et son appropriation progressive par les autorités nationales font écho à la construction même de l'identité égyptienne. Celle-ci n'existe pas, sur le plan juridique et politique, à l'époque ottomane et jusqu'en 1926. Le terme n'existe pas non plus et les habitants natifs d'Égypte ne sont au regard des autorités turques que des *ra'aya mahalliya*, des « sujets locaux ». Leur statut les distingue des étrangers (européens) qui vivent en Égypte et sont exempts de taxation, de conscription, etc. (Hanley 2013). La construction de l'identité nationale égyptienne va se refléter dans le régime d'attribution des concessions et dans la récupération progressive du patrimoine sous la présidence de Nasser. Il subsiste peut-être encore de cette période de l'histoire égyptienne cette rupture ressentie si nettement entre le passé et le présent et le sentiment de non continuité de l'histoire. Mais plus que le patrimoine lui-même, c'est la manière de l'administrer qui va servir de socle à la nation égyptienne. Grâce à la répartition des concessions, l'Égypte s'est construite sa place dans l'échiquier international, autant si ce n'est plus que par son engagement dans des conflits voisins et son rôle de leadership dans le monde arabe.

Cependant, la rupture n'est pas définitive. Dans son ouvrage *Negotiating for the Past: Archaeology, Nationalism, and Diplomacy in the Middle East (1919-1941)*, James F. Goode (2007) rappelle le rôle majeur des intellectuels et artistes égyptiens qui ont mis leur créativité au service de la reconstruction d'une histoire égyptienne réconciliée avec son passé. Comme l'écrit Zeynep Ceylik : « cet éventail de personnalités s'étend des poètes (Abbas Mahmud Al-Aqqad) aux journalistes (Muhammad Husayn Haykal), et des politiciens (Sad Zaghlul) aux romanciers (Naguib Mahfouz). Ce sont ceux qui ont relié l'histoire stratifiée de l'Égypte – des temps pharaoniques à la période arabe à son identité culturelle du XX<sup>e</sup> siècle » (Goode 2010/2011 : 273.) La production de ces penseurs constitue aujourd'hui un patrimoine national.



Quand à l'égyptologue d'origine occidentale ou américaine (l'intérêt des Asiatiques pour l'égyptologie restant anecdotique), il est souvent perçu comme un savant (*habir masri*) qui a, certes, le mérite, pour un Occidental, de s'intéresser à l'Égypte, mais qui a manqué de discernement dans le choix de sa spécialité. Ce qui a pour conséquence qu'il est censé mal connaître « la vraie Égypte » post hégire. Le fait que la plupart des égyptologues parlent mieux la langue hiéroglyphique que l'arabe ne fait que conforter leur opinion.

L'idée même des Égyptiens sur ce qu'est un égyptologue est générale et confuse. Au sein de la discipline, en revanche, un certain nombre d'approches et de spécialités existent et font que le terme concerne aussi bien un historien, qu'un archéologue, un historien de l'art, un philologue, un épigraphiste, un architecte, un juriste, voire un chimiste ou un médecin légiste. Leur dénominateur commun est la civilisation pharaonique, mais avec des approches très différentes dont certaines font mauvais ménage comme, traditionnellement, l'histoire et l'archéologie. Certains d'entre eux ne s'intéresseront qu'aux textes, quand d'autres ne traiteront que le bâti ou les squelettes humains. La somme des connaissances à maîtriser est telle à l'heure actuelle que chacun se spécialise sur une période plus ou moins longue de l'histoire pharaonique ou un aspect particulier. Certains spécialistes ne s'intéressent qu'à une seule dynastie, voire à un règne précis. Ces subtilités n'ont aucun sens aux yeux des Égyptiens (comme souvent du grand public occidental d'ailleurs) ; pour eux un égyptologue est avant tout une personne qui fait des fouilles (archéologue) qui lit les hiéroglyphes (philologue) et qui est aussi à l'aise avec la périodes des pyramides (début du III<sup>e</sup> millénaire) que celle de la reine Cléopâtre (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.).

D'un autre côté, de par sa proximité avec l'antiquité, l'égyptologue en acquiert presque des pouvoirs « magiques » comme autant de retombées de sa connaissance des savoirs anciens : nous avons pu ainsi constater qu'une copie d'amulette égyptienne bénéfique (un scarabée) était considéré par les Égyptiens contemporains comme un talisman particulièrement puissant et protecteur. Cet objet était issu du commerce et représentait un *fac simile* de bonne

qualité d'un type d'objets anciens. Les quelques personnes à qui nous en avons offert savaient pertinemment que l'objet avait été fabriqué en grande série, dans une manufacture contemporaine, mais c'est le fait que ce soit une égyptologue qui l'offre qui lui conférait son authenticité et ses vertus prophylactiques. Cette relation supposée entre l'égyptologue et la magie<sup>9</sup> provient, plus que de son commerce direct avec les morts qui est le lot de tous les archéologues, de sa capacité à lire les hiéroglyphes. Nous avons vu plus haut qu'est égyptologue, aux yeux du public égyptien ou occidental, celui qui sait lire les textes hiéroglyphiques. Or ce savoir perdu pendant 1 500 ans, entre la dernière inscription de Philae et le voyage de Champollion en Égypte en 1828-1829, voyage durant lequel il lit les inscriptions des monuments comme un livre enfin ré-ouvert, a fasciné et a été assimilé à un savoir occulte et magique<sup>10</sup>. Pourquoi les hiéroglyphes et pas l'écriture cunéiforme de Mésopotamie, par exemple, dont le sens a été perdu plus longtemps encore ? Probablement du fait de l'iconicité des signes hiéroglyphiques qui fait que si l'on identifie facilement le référent du signe (animal, objet, partie de corps humain...) et que le sens de l'inscription paraît à portée de main, elle n'en reste pas moins indéchiffrable et mystérieuse. La magie n'est qu'un volet de ces savoirs occultes élaborés depuis l'Antiquité à partir d'une supposée tradition égyptienne. Un grand spécialiste de la religion égyptienne ancienne, Erik Hornung, a exploré récemment cet héritage (Hornung 2002).

Un lien existe entre magie et Égypte pharaonique dans le Coran : il s'agit des magiciens auquel Pharaon a recours pour défier

---

9. Dès 1922, Édouard Naville constate la propension des égyptologues à s'intéresser aux textes magiques, en rappelant notamment l'engouement qu'avait provoqué la traduction des papyrus magiques, notamment par Chalon en 1860 (1922 : 243).

10. Assimiler la capacité à lire les hiéroglyphes à un pouvoir magique est une représentation qui n'est pas propre aux Égyptiens contemporains. En Europe médiévale : « il ne faut pas oublier que l'Égypte est alors considérée comme le berceau de l'astrologie et que les vrais hiéroglyphes étaient probablement supposés renfermer des secrets magiques. D'où peut-être le silence à leur égard des humanistes qu'il fascinaient le plus comme Reuchlin, Pico, voire Ficin lui-même. Cette croyance aux accointances des hiéroglyphes et de la magie transparait encore dans un texte de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Tomaso Garzoni rapporte ainsi diverses hypothèses sur l'origine des hiéroglyphes égyptiens » (Balavoine 2001 : 39).

et confondre Moïse. Un affrontement de magiciens a lieu devant et à la demande de Pharaon qui tournera au désavantage de celui-ci (Coran, sourate VII, 103-137). Ainsi, puisque les Égyptiens musulmans de l'Égypte contemporaine ne se sentent pas héritiers du passé pharaonique, si ce n'est dans la continuité d'occupation du sol, la persistance entre passé et présent serait plus à chercher dans la magie. Celle-ci, étroitement associée à la médecine dès l'Antiquité<sup>11</sup>, était l'une des « sciences » rationnelles dans laquelle les prêtres, celui du plus petit village jusqu'à celui de la famille de Pharaon, étaient censés avoir acquis de grandes connaissances.

L'égyptologue serait alors un expert dont le savoir et les compétences ont d'importantes retombées touristiques, donc économiques, pour les dirigeants, et des accointances avec la magie, du fait de leur pratique de la langue hiéroglyphique, et les savoirs qui sentent le souffre, pour le restant de la population.

L'histoire de la concession archéologique en Égypte, qui reste à écrire, peut être prise comme un reflet fidèle de celle de la relation de l'Égypte avec les pays occidentaux et de ce fait, de sa manière de se définir et de s'inscrire dans son rapport à l'Occident. Or, c'est de cette histoire que dépend tout le travail de l'archéologue en Égypte, puisque malgré ses mutations et ses changements d'attribution, la concession reste, jusqu'à l'heure, le seul cadre légal pour la recherche en égyptologie. Cette particularité de la concession fonde la spécificité du travail archéologique en Égypte, au même titre que la présence des pyramides ou des hypogées peintes.

#### **4. LA TRIBU MAROCAINE : DE L'UNITÉ D'OBSERVATION À L'UNITÉ ADMINISTRATIVE**

Au Maroc, l'enquête ethnographique, sociologique ou géographique dans le monde rural a le plus souvent été réalisée dans le

---

11. Une littérature assez abondante existe sur la magie durant la période pharaonique, appelée *Héka*. Une des références récentes et complètes est Koenig (1994).

cadre de la tribu. La tribu, traduction du terme arabe *kabila* ou berbère *taqbilt*, désigne au Maroc l'entité sociale et politique la plus commune à laquelle peuvent s'affilier différents lignages – sans pour autant se référer à un ancêtre commun. En tant que telle, la tribu, nomade ou sédentaire, existe avant l'arrivée du protectorat français et constituait l'unité de base de l'organisation segmentaire et décentralisée du Maroc dont le seul pivot fédérateur résidait dans la fonction religieuse du Sultan (Gellner 2003 ; Jamous 1981). « Depuis toujours fortement régionaliste, la société marocaine était structurée en confédérations de tribus dont le pouvoir se limitait, le plus souvent, aux territoires qu'elles occupaient. Ces confédérations étaient composées de tribus, elles mêmes formées de fractions constituées de douars habités par des lignages différents, chacune des unités gardant une certaine indépendance politique à l'égard des unités qui les englobent, un peu à la manière de poupées russes qui s'emboîtent tout en restant autonomes. Chaque niveau de ces espaces gigognes était relié à d'autres espaces plus ou moins lointains, au gré des alliances et des solidarités économiques et politiques. Les grandes alliances politiques entre différentes tribus ou fractions ont toujours permis dans l'histoire du Maroc d'échapper aux clivages ethniques, notamment entre berbères et arabes. Les leff, groupes d'alliance inter-confédérations dans l'Anti-Atlas et le Haut Atlas, regroupaient ainsi des tribus d'origine ethniques diverses » (Aderghal & Simenel 2012 : 63).

Toutefois, il s'agit de relativiser l'approche substantialiste de l'entité tribu, car si chaque tribu a un nom qui la distingue des autres, celui-ci reflète une réalité démographique changeante, et une « structure sociale élastique » (Aderghal 1993 : 121). L'histoire du Maroc est ainsi faite du mouvement incessant des tribus entre plaines et montagnes, entre Sud et Nord, si bien que de nombreuses tribus se sont succédées sur un même territoire. De ce fait, les groupes s'enrichissent d'éléments nouveaux et s'appauvrissent en perdant leurs familles souches (Aderghal & Simenel 2012 : 62), mais les noms persistent<sup>12</sup>.

---

12. Par exemple, les Zemmour et les Zaïan du temps de Moulay Ismaïl ne sont pas ceux du XXI<sup>e</sup> siècle.

Avant l'imposition du protectorat français au Maroc, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la tribu devient l'objet central des premiers chercheurs occidentaux en SHS, notamment les Français. Sans la définir théoriquement, la tribu était choisie par ces pionniers comme sujet d'étude, car elle constituait la forme d'organisation sociale et politique la plus tangible au sein des populations du Maroc. Dès le départ, la tribu a donc été l'unité d'échantillonnage pour appréhender la diversité culturelle du Maroc. Dès 1898, Edward Westermarck (1862-1939), anthropologue finlandais, innove le premier en choisissant quatorze tribus et deux villes représentatives de la population marocaine (Rachik 2012 : 20). Westermarck semble avoir obéi à sa propre intuition et n'était au service d'aucune nation impérialiste. Dans la foulée, les anthropologues français s'inspirèrent de Westermarck en prenant la tribu comme unité d'étude. Par exemple, Edmond Doutté (1867-1926), officier et chargé de mission par la France dès 1900, sélectionna trois grandes tribus, les Chaouïa, les Doukkala et les Rehamna, dont il publia les monographies entre 1905 et 1916<sup>13</sup>. Au même moment, la mission scientifique dirigée par Édouard Michaux-Bellaire (1857-1930) à partir de 1906, découpa le Maroc en villes et tribus réparties par auteurs pour créer une collection encyclopédique du savoir ethnologique, véritable corpus de la connaissance de la société marocaine. Georges Salmon et Édouard Michaux-Bellaire développèrent et imposèrent ainsi l'approche monographique comme méthode de compréhension des sociétés marocaines, mais toujours dans l'esprit de la compilation. Toutes ces missions à caractère « ethnographique » au Maroc étaient patronnées par le Comité de l'Afrique française et soutenues par les gouverneurs généraux en poste en Algérie d'où elles étaient ordonnées (Doutté 1914 : 6). Doutté témoigne ainsi que « *les explorateurs qui ont préparé naguère la plus grande extension du domaine français de l'Afrique du Nord furent presque tous par quelque côté algériens : les uns étaient fils du pays ; un autre y fit*

---

13. Les ouvrages principaux d'Edmond Doutté sur le Maroc sont *Magie et religion dans l'Afrique du Nord* (Alger, 1909), et deux pittoresques récits de mission, *Marrakech* (1905) et *En tribu* (1914), ainsi qu'un article publié dans le Bulletin de l'Afrique française (1905, supplément n° 1) : « L'organisation sociale et domestique des Haha ».

*ses premières armes scientifiques ; un autre encore s'y préparait à ses audacieux voyages* » (Doutte 1914 : 5).

Le protectorat mis en place en 1912, les officiers anthropologues furent envoyés d'office dans telle ou telle tribu par les autorités coloniales en accord avec le ministère de l'Instruction publique et celui des Affaires étrangères. L'armée était au service de la puissance coloniale pour établir l'inventaire organisé des ressources humaines et naturelles et définir le cadre géographique de gestion de cette colonie. L'objectif était d'accumuler le maximum de connaissances pouvant permettre une compréhension totale et la manipulation du pays et de son image. Une démarche que Jacques Berque résuma dans la formule de « l'ère du bureau arabe », en référence à la politique mise en œuvre par le premier résident général du protectorat français au Maroc, le général Lyautey (1854-1934), dans une tradition toute algérienne de collecte de l'information sur les tribus par des officiers de renseignement devenus des officiers des Affaires indigènes affectés à des bureaux de contrôle. Une partie seulement de ces notices de tribu fut publiée par ces officiers chercheurs dans des périodiques créés pour l'occasion comme *Archives marocaines*, *Archives Berbères*, *l'Afrique Française* ou encore la *Revue de Géographie Marocaine* (Adam 1972 : 27). Les monographies, regroupées dans les Archives Marocaines, sont désignées sous le titre « Villes et tribus du Maroc. Mission scientifique du Maroc ». Une note précise clairement que les « *documents et renseignements publiés le sont sous les auspices de la Résidence générale au Maroc* ».

Dans les années 1920, Robert Montagne (1893-1954), ancien officier de marine, remarqué par Lyautey qui l'embauche dans les bureaux des Affaires indigènes, est l'un des derniers à réaliser des monographies tribales sans se cantonner à une tribu mais à une grande région, en l'occurrence le sud du Maroc. Après lui, c'est la politique du « à chacun sa tribu », expression qui résume la manière dont l'anthropologie coloniale s'est déployée dans les années 1930 sur le terrain marocain. Le plus connu des anthropologues français de la période coloniale, Jacques Berque (1910-1995), étudie surtout la tribu qu'il avait la charge d'adminis-

trer, à partir de 1947, les Seksawa<sup>14</sup>. Cette politique de spécialisation tribale est à relier au projet de mise en place du « dahir berbère », du 16 mai 1930, dont l'objectif avoué était de faire participer les populations berbérophones au projet colonial. Ce dahir (décret royal) s'inscrit dans la continuité de « *la politique berbère du protectorat depuis 1912* » nourrie des premières enquêtes ethnographiques sur les tribus (Lafuente 1999 : 141). Les dispositions prises alors même que la pacification du pays en était à ses débuts furent « *la reconnaissance aux tribus berbères d'être régies par leurs lois et coutumes propres* » (dahir du 11 septembre 1914), la création des « *djemaa* (assemblées) judiciaires » (dahir de 1915), la mise en place d'assemblées locales avec des prérogatives administratives placées sous l'autorité d'un « caïd » (niveau de la tribu) ou d'un « cheikh » (niveau de la fraction, cf. dahir du 21 novembre 1916). La nouveauté stratégique de l'arsenal juridique mis en place par le protectorat était de reconnaître des particularités d'ordre ethnique et judiciaire aux populations berbères tout en fixant les entités tribales dans des unités administratives délimitées. La tribu mise en district, et l'ethnie mise en avant dans la reconnaissance de la primauté d'appartenance territoriale et d'accès à la ressource, fut une politique généralisée à l'ensemble du Maroc rural par le protectorat, une vision partagée et appuyée par les travaux de l'anthropologie coloniale (Aderghal & Simenel 2012 : 64).

## 5. DE LA SPÉCIALISATION TRIBALE À L'EXPERTISE OU L'ESPIONNAGE

Mais la spécialisation tribale n'était pas l'apanage des Français. Dans les années 1950, certains Américains et Anglais devinrent les chantres de l'ethnographie des tribus comme David Hart, avec les Aït Atta, et surtout les Aït Wariaghel du Rif. À la différence des

---

14. N'oublions pas de citer aussi André Adam (1911-1991), contemporain de Jacques Berque mais spécialisé sur les tribus du Souss (Sud-Ouest marocain).

Français, ces derniers avaient toutefois tendance à choisir de grands ensembles tribaux, souvent des « confédérations » pour la tradition anthropologique britannique (Rachik 2012 : 20). Cependant, il est intéressant de constater que l'approche des ethnographes anglais ou américains ne divergea pas vraiment de celle déployée par l'anthropologie coloniale ; plus encore, ces travaux ne remirent pas en question l'entrée par la tribu ni même sa définition<sup>15</sup>. Aussi est-il difficile de distinguer la littérature coloniale de la littérature scientifique au sujet de la tribu au Maroc, les deux étant le plus souvent entremêlées. Les anthropologues de la période coloniale, qu'ils soient français ou d'une autre nationalité, se sont tous consacrés à trois principaux domaines de la vie quotidienne des Marocains : l'organisation sociale et politique, la religion et le folklore, le territoire et ses ressources. De ce fait, la distinction académique entre leurs recherches résidait plus dans le choix de la tribu elle-même, c'est-à-dire dans le cadre d'étude, que dans les thématiques abordées ou la façon de les traiter. La réputation des auteurs tenait avant tout à la tribu qu'ils avaient étudiée, et *vice versa*. On associe alors les Seksawa à Berque, les Doukkala à Doutté et les Aït Atta à Hart... Le protectorat français a ainsi cadastré la recherche en SHS sur le Maroc intérieur en attribuant des chasses gardées aux chercheurs tout en les transformant en experts des tribus, légitimés politiquement. La spécialisation tribale de l'anthropologie et des autres disciplines des sciences coloniales au service du protectorat français a incontestablement participé à faire naître l'esprit d'expertise dans le champ des SHS au Maroc.

Plus les monographies s'accumulent, plus la tribu devient une entité concrète aux limites bien définies et à la substance figée, mais sans que sa structure soit élucidée pour autant. La réalité de la tribu devait d'abord s'ancrer de manière définitive dans le territoire. La cartographie des tribus a depuis toujours accompagné la production des connaissances sur les populations du Maroc mais, avec le protectorat, elle devint un outil méthodologique d'étude, de gestion

---

15. Il est possible que d'une manière ou d'une autre, les Américains et les Anglais devaient se soumettre au cantonnement tribal de la recherche ethnologique imposé par les autorités coloniales.



et de contrôle des tribus. Robert Montagne dépassa le simple stade de la cartographie pour tenter de comprendre comment la tribu berbère de montagne prend forme spatialement. Il développe la dimension géographique et territoriale de la tribu. Ce dernier va jusqu'à proposer la métaphore du canton français métropolitain pour la tribu qui, aux yeux du montagnard berbère, constituerait « *la véritable patrie* » (Montagne 1930 : 170). Si la tribu, telle que la définissent les anthropologues de la période coloniale, dispose d'un cadre géographique et juridique bien défini, les logiques de sa structure échappent totalement à l'analyse, tant et si bien qu'en 1954, deux ans avant la fin du protectorat français au Maroc, Jacques Berque finit par poser la question : « *Qu'est ce qu'une tribu marocaine ?* ». Pendant tout ce temps, alors même qu'elle était l'entrée imposée à toute enquête ethnographique au Maroc, tout du moins en monde rural, la tribu n'a jamais été comprise ni définie du point de vue de son fonctionnement interne. Une première réponse lançant vraiment le débat viendra une décennie plus tard avec les travaux d'Ernest Gellner (1925-1995) et la théorie de la segmentarité selon laquelle la logique sociale répond à une logique spatiale des unités segmentaires dont la plus étendue est la confédération tribale (Gellner 1969). Certes, la tribu, *qabila*, constitue une référence incontournable de la réalité sociale des populations du monde rural marocain, mais en la choisissant comme cadre d'étude exclusif aux dépens des autres, l'anthropologie a formalisé son savoir, le coupant des autres approches et d'autres objets (la parenté, les réseaux, la hiérarchie) susceptibles de compléter la compréhension des relations entre les différents niveaux de réalité et les différents niveaux de la vie sociale. En focalisant son regard sur la tribu, l'anthropologie coloniale a figé son dynamisme et effacé ses irrégularités pour en donner l'image d'une réalité sociale homogène et stable.

La production de la connaissance post-protectorat par les anthropologues occidentaux, français et autres, a plus ou moins rompu avec la spécialisation tribale. L'ouvrage de Clifford Geertz (1926-2006) est à ce titre des plus novateurs puisqu'il choisit comme cadre d'étude non plus une tribu mais un souk, un marché

rural à Sefrou. Comme l'explique Rachik (2012), les Américains cherchaient à cette époque à décloisonner socialement le champ d'étude de la tribu tout en restant dans un cadre géographique précis. Cependant, la spécialisation tribale est restée majoritairement pratiquée jusqu'à aujourd'hui. Mais les auteurs ayant produit les connaissances les plus originales s'avèrent être ceux ayant pris la tribu comme prétexte pour l'articuler avec d'autres réalités sociales, comme les confréries, les grands espaces culturels tels le Rif ou le Souss, l'État, la communauté des musulmans (*umma*)... L'ouvrage de référence en la matière reste *Honneur et Baraka* de Raymond Jamous (1981) dont l'innovation pour l'époque consiste à partir des valeurs sociales qui, elles, n'ont pas de frontières nettes, pour comprendre la manière dont un ensemble de tribus berbères se positionne par rapport à d'autres cadres de la vie sociale, tels que la région, le Rif, le pays, le Maroc, la communauté religieuse, l'Islam... L'auteur prend la tribu comme unité d'étude pour la questionner au niveau d'autres échelles plus globales, ouvrant ainsi la voie à la problématique du cosmopolitisme tribal.

Néanmoins, l'épisode de la spécialisation tribale de l'anthropologie a laissé des traces dans la perception que les populations rurales du Maroc ont du chercheur en SHS. L'amalgame entre administration coloniale, armée et recherche est ainsi récurrent dans les discours. De par leurs connaissances accumulées sur le terrain, qu'elles soient d'ordre linguistique, historique, généalogique, ethnobotanique ou autres, les chercheurs, plus particulièrement les ethnologues, qu'ils soient marocains ou étrangers, finissent par être appréhendés comme des experts par les membres des tribus qu'ils étudient. Et cela date de la période coloniale si l'on se fit à l'histoire de Jacques Berque, considéré par les Seksawa comme leur véritable ambassadeur au vu de son savoir sur leurs traditions et leur culture, ou encore à l'histoire du colonel Justinard (1914-1954), officier des Affaires indigènes, surnommé le *qebtan chelb* encore aujourd'hui par nombre de vieillards du Souss, alors que sa présence remonte à presque un siècle (Agrou 2007). Sur ce dernier, de nombreuses histoires circulent, mettant en scène ses connaissances en matière de tradition orale et écrite, ce pourquoi on le désigne par le terme

de *qebtan chelb*, traduisible par « le capitaine chleuh », du nom donné à celui qui parle le tachelhit, dialecte berbère du Sud-Ouest marocain. L'une de ces histoires relate comment après être devenu un spécialiste de la confédération tribale des Aït Ba'amran, le colonel localisa un manuscrit magique redoutable qu'il tenta de dérober au savant religieux qui le détenait (Simenel 2012 : 58). Expert, Justinard est donc aussi perçu comme un espion et un voleur de savoir. Son image, loin d'être une occurrence, et loin d'être exclusive aux officiers des Affaires indigènes, véhicule l'archétype même du chercheur en SHS tel qu'il est pensé par les populations tribales du Maroc. C'est ainsi que l'ethnologue est aujourd'hui souvent pris pour un espion, du moins au premier abord, détaché des services secrets occidentaux ou du ministère de l'Intérieur marocain (Simenel 2010). La spécialisation tribale mise en place par la colonisation a ainsi abouti à formater l'idée populaire selon laquelle derrière la démarche ethnographique se cache toujours une expertise au service d'intérêts politiques.

## 6. DE LA TRIBU AU DÉVELOPPEMENT EN PASSANT PAR LA GÉOGRAPHIE

Au Maroc, dès la Libération, la tribu comme cadre d'étude fut une approche bannie du champ des SHS. Parallèlement, pendant longtemps, l'anthropologie fut perçue par les autorités locales marocaines comme une « science du renseignement », à l'image d'une anthropologie coloniale dont l'objectif était de récolter un maximum d'informations sur la vie des Marocains afin de mieux les asservir. L'anthropologie et l'ethnologie sont des disciplines tabous, malgré les nombreuses publications depuis les années 1970. Jusqu'à peu, aucun enseignement universitaire de ces disciplines n'était délivré au Maroc. La plupart des anthropologues marocains exercèrent leur recherche de manière clandestine, voire souterraine, en étant intégré à des laboratoires ou à des institutions dédiés à d'autres disciplines. Les principales disciplines qui ont

abrité l'anthropologie au Maroc relevaient des études rurales, de l'agronomie, de la sociologie et de la géographie rurale, en passant par les sciences pastorales. La prise en charge de l'anthropologie par les sciences de la ruralité fut donc totale au Maroc. Elle témoigne du souci des autorités marocaines, plus particulièrement des ministères de l'Agriculture et des Eaux et Forêts, ainsi que des grandes agences de développement, de s'approprier les outils de l'enquête sociologique et ethnologique pour intégrer la dimension humaine à l'aménagement du territoire. En 1961, Nicolas Georges explique à quel point les sciences de la ruralité au Maroc s'inspirent et se construisent sur l'héritage de l'anthropologie coloniale et notamment de la méthode ethnographique. D'après l'auteur, les trois travaux de référence de la sociologie rurale marocaine sont ceux de Michaux-Bellaire, de Robert Montagne et ceux de Jacques Berque (Georges 1961 : 527). L'anthropologie coloniale a ainsi trouvé son prolongement dans les sciences de la ruralité, en pérennisant la méthode ethnographique, mais pas l'entrée, la tribu, toujours dans le cadre d'une application pratique : celle du contrôle des populations rurales et de leurs rapports à l'environnement, vieil héritage du protectorat et des bureaux des Affaires indigènes.

Une fois l'anthropologie bannie du Maroc, c'est aussi la géographie qui prit le relais comme discipline phare au service des politiques publiques sur la ruralité. Au Maroc, tout comme l'anthropologie, la géographie dans son acception française, s'est dès le départ confondue avec l'aventure coloniale et le façonnement de tout un territoire selon une logique d'intervention faisant référence au modèle de la circonscription administrative, civile ou militaire. L'œuvre de l'Association de géographie marocaine, organe d'expression de géographes spécialisés ou amateurs, créée en 1916, fut liée à l'action de la colonisation. Dans une première période, le travail des géographes était essentiellement exploratoire et s'appuyait sur les militaires pour accéder aux territoires conquis et dont les tribus étaient soumises. Dans ces conditions, *« les liens entre géographes et militaires étaient donc si étroits qu'il est difficile de distinguer ce qui revient aux uns et aux autres dans le progrès de la connaissance géographique du pays*

*pendant les douze premières années du protectorat* » (Naciri 1989 : 18). Pour les mêmes raisons que l'anthropologie, la géographie aurait donc pu être bannie du champs universitaire marocain, mais cela ne fut pas le cas car, très vite, les géographes tant marocains qu'étrangers prirent position en faveur du développement national.

Aux premières années de l'Indépendance, fut organisé le premier colloque de géographie appliquée par la section de géographie de la Faculté des Lettres et de l'Institut Scientifique, sous l'égide du Comité de Géographie du Maroc<sup>16</sup>. Son organisation exprime l'activisme des géographes pour fonder une géographie appliquée, débarrassée de l'emprise de l'héritage colonial et démarquée de l'orientation théorique de la géographie quantitative et/ou marxiste de l'époque. Dans les thèmes abordés dans le domaine agraire par exemple, on note ce que furent les préoccupations des géographes de l'époque devant une campagne caractérisée par la juxtaposition de systèmes de production issus de différentes périodes (Le Coz 1965 et 1968).

Les thématiques de prédilection s'articulaient autour des structures agraires et des modes d'organisation rurale à l'échelle locale des terroirs et des finages villageois. Cette tendance de la géographie à l'application s'est prolongée par la suite au point de se confondre avec la recherche universitaire. Les terrains choisis par les chercheurs marocains pour effectuer leur thèse correspondaient souvent aux aires des projets dirigés par l'État. Ce mélange des genres ira jusqu'à l'incorporation du chercheur dans l'équipe chargée de l'étude des projets. Si la géographie humaine s'est trouvée prisonnière de terrains structurés selon des découpages administratifs, la commune remplaçant la tribu, la géographie physique fit, quant à elle, grand usage de l'entité correspondant au « bassin versant » en étroite collaboration avec l'administration des Eaux et Forêts. Les géographes, dans un rôle d'experts des organismes publics ou privés, se sont rapidement vus contraints d'adhérer à la vision du Maître d'ouvrage sur les problèmes à traiter, leur faisant courir le

---

16. Colloque organisé en juin 1962 auquel participèrent trois éminents spécialistes de ces questions, les professeurs Dresch (Paris), Tricart (Strasbourg), Philipponneau (Rennes). Cf. le Compte rendu paru dans *La Revue de Géographie du Maroc* (1).

risque de cautionner des décisions technocratiques qui pouvaient s'avérer impopulaires et inappropriées.

Pour le géographe qui fait de la géographie fondamentale, faire œuvre de science signifie coller à la réalité du terrain, adopter la terminologie vernaculaire, chercher à démontrer les spécificités qui font de ce terrain un cas unique, dans la pure tradition idéographique, sans prise en compte de la dimension nomothétique d'une géographie en plein renouveau dès le lendemain de la seconde guerre mondiale (Claval & Sanguin 1996). Le savoir produit par la recherche académique s'est rapproché de la demande des bailleurs de l'expertise internationale, friands de terminologie pouvant renvoyer aux spécificités locales considérées comme des valeurs standard au mépris de la diversité des situations rurales. Le leitmotiv de l'expertise en vogue actuellement est que l'utilisation de catégories « ethno-territoriales » (terroir, tribu, douar ou *jmaa* – assemblée villageoise) permettrait la mobilisation des populations bénéficiaires et leur intégration aux différentes actions de développement que les experts conçoivent, avec la participation supposée de ces mêmes populations<sup>17</sup>. Une fois identifiées, ces catégories sont soumises à une mutation sémantique pour être adaptées à la problématique des projets dont ils deviennent les « termes magiques ». Or, ces catégories socio-spatiales sont héritées d'une autre époque et leur fonctionnalité n'est pas toujours vérifiée, quand elle n'est pas totalement ré-impulsée artificiellement. C'est dans ce contexte que le « terroir » est né au Maroc (Aderghal 2005).

Au Maroc, sur bien des points, les géographes comme les anthropologues, ont ainsi préparé le terrain de l'expertise au service du développement pour les autres disciplines, notamment les sciences de la ruralité.

---

17. Un bon exemple de ce genre de démarche développementaliste est présenté dans l'article de Mohamed Mahdi (2009).

## 7. LE TERROIR ET LE RETOUR À L'ÉCHANTILLONNAGE « SCIENTIFIQUE »

Suite à l'ouverture des grands chantiers de développement dans le monde rural marocain lancés depuis une décennie, les chercheurs en SHS, notamment les anthropologues et les géographes, semblent de nouveau conviés à participer officiellement et à travailler conjointement sur un objet nouveau : les terroirs. Cette initiative s'inscrit dans un nouvel élan de l'étude du monde rural marocain. Dans le cadre du « Plan Maroc vert » qui a pour objectif le développement d'une « agriculture plurielle ouverte sur les marchés extérieurs, territorialement diversifiée et durable », et notamment son « pillar 2 » consacré aux « économies rurales marginales », on assiste à une dynamique lancée par les politiques qui mettent les terroirs sur le devant de la scène en tant que pivots d'un nouveau développement rural. Les chercheurs sont sollicités en tant qu'experts pour identifier telle ou telle spécificité locale et évaluer leur valeur plus économique que sociale. Dans ce cadre, le chercheur n'est pas le spécialiste d'une tribu, mais un pisteur de filières de produits de terroirs sillonnant les régions à l'affut du précieux sésame ! Au niveau des conditions d'exercice de la recherche sur le terrain, cela change tout. Les séjours de terrain sont plus courts et ciblés et les chercheurs sont dispensés de maîtriser la langue locale : ils sont le plus souvent accompagnés d'assistants traducteurs. Enfin, les missions sont collectives et pluridisciplinaires.

Il peut sembler surprenant de constater que des disciplines comme la géographie et l'anthropologie sont convoquées avant tout pour leur capacité à renseigner et à comparer les informations, et non à les analyser. Le chercheur en SHS est là pour échantillonner les terroirs et découvrir la précieuse spécificité, ce qui n'est pas sans rappeler la démarche des premières missions de reconnaissances ethnologiques. Finalement la société locale n'est plus perçue pour ses spécificités propres, mais pour ce qu'elle pourrait apporter de spécifique à la globalité. Ces programmes ou les appels d'offres qu'ils génèrent invitent donc les chercheurs à se limiter à la question de la pertinence exogène, à la réputation de ces spécialités

locales. De fait, pour qui sont-elles des spécialités ? Pour les consommateurs potentiels, les touristes, les experts, les acteurs locaux, voire les États... Le chercheur se voit emprisonné dans une posture « du quoi ou du qui » (quelles spécificités locales pour quels acteurs ?) et non « du comment » émergent ces spécificités locales, comment elles se stabilisent et se transforment. Toute approche phénoménologique de l'émergence d'une spécialité locale se voit ainsi bloquée, car la vision d'expert se construit sur des critères et non sur des perceptions où se refléteraient des manières de vivre la réalité du territoire. Pourtant, la négociation se situe aujourd'hui au niveau de la rencontre entre des points de vue différents sur ce qui fait spécialité locale, et pourquoi.

La question du terroir est d'autant plus sensible que la notion est typiquement française (Berard & Marchenay 1995), contrairement à la notion de tribu qui a son équivalent en arabe comme en berbère. Cette notion s'enracine en France dans une tradition paysanne ancienne, aujourd'hui révolue, devenue commerciale depuis plus de 50 ans par le biais de la promotion de « produits de terroir » comme base de consolidation des dynamiques économiques et culturelles de territoires ruraux particuliers (Maclouf 1985). Le terroir en France est souvent teinté de revendications identitaires, comme en Corse, dans le Pays basque, en Bretagne ou encore en Alsace pour d'autres raisons historiques. Le fromage corse, le piment basque, le beurre breton ou la choucroute alsacienne sont autant de produits imprégnés de valeurs identitaires détournés comme slogan publicitaire garant de l'authenticité du produit. Le détournement identitaire de la mise en terroir commence à se développer au Maroc. Dans la logique du produit de terroir, la société est effacée : on fait référence à une entité territoriale supposée porteuse d'une identité. Par contre, délesté de toute identification à la société locale, souvent pluriethnique, les premiers produits de terroir portent l'image d'une identité de groupe spécifique. On parle ainsi de l'huile d'argan des femmes berbères, occultant le fait que de nombreuses communautés arabophones vivent de l'arganier dans la zone et l'exploitent tout autant que leurs voisins berbérophones. Réifier l'ethnie au dépens de la société, le jeu peut s'avérer dange-



reux. Cependant, au Maroc, la notion de terroir était encore méconnue des politiques il y a quelques années. Aussi, la question se pose légitimement de savoir quelles seront les conséquences du transfert de cette notion d'une aire culturelle vers une autre quand on sait les profondes mutations qu'avaient provoquées le transfert de la notion de frontière un siècle auparavant. Face à un tel défi, la vocation des sciences sociales est de confronter la notion de terroir, conçue au nord de la Méditerranée, aux différentes manières dont les paysans des sociétés rurales des rives sud et est vivent, gèrent et transforment leur rapport au territoire, à l'environnement et à leurs ressources. Il ne s'agit pas d'identifier si tel ou tel territoire peut être qualifié de terroir ou si telle spécificité locale est bien un produit de terroir.

Il est intéressant de constater que le Maroc rural présente justement des configurations assez originales de ce que pourrait être un « terroir marocain » qui prêteraient à revoir certains présupposés de la notion. De manière générique, la production alimentaire paysanne est définie par opposition à celle que les Marocains désignent comme « occidentale », *roumi*. Le couple de terme « *beldi/roumi* », employé fréquemment au Maroc mais aussi dans d'autres pays du Maghreb et du Maschrek pour qualifier des produits d'origine végétale ou animale, différencie littéralement « ce qui vient du pays (au sens de "paysan") » de « ce qui vient de l'Occident ». Cependant, l'opposition entre produits *beldi* et produits *roumi* ne traduit pas une réalité historique, bien au contraire. Au Maroc, le couple *beldi/roumi* met en opposition deux produits classés dans la même famille, mais qui diffèrent par leur mode de production et de distribution : *beldi* spécifie la production paysanne qui relève de la sphère domestique, alors que *roumi* s'applique à des produits cultivés de manière intensive ou industrielle, et qui sont intégrés à un réseau marchand global. Néanmoins, contrairement au concept de « produit de terroir » tel qu'il est employé dans la législation européenne, l'appellation *beldi* ne signifie pas que le produit est revendiqué comme endogène, autochtone, voire endémique ; au contraire, on ne cherche pas à cacher l'origine exogène de certains produits considérés pourtant comme *beldi*, tels le safran ou le piment par

exemple. Certains de ces produits *beldi* sont ainsi réputés venir d'ailleurs, colportés notamment par les saints musulmans venus de contrées lointaines (Simenel 2010).

Si les produits de terroirs sont originaires d'ailleurs, le terroir ne semble pas être celui des autochtones. Un peu partout dans le monde rural marocain, plus particulièrement dans le sud (Souss et Sahara), les traces tangibles d'anciennes occupations du sol sont souvent attribuées à de mythiques populations chrétiennes. De nombreuses ruines d'habitations ou de greniers fortifiés de construction locale, ainsi que des gravures rupestres et autres tumuli, sont attribués à d'antiques chrétiens que l'on appelle *roumi*. On se déleste davantage de l'ancienneté d'occupation du sol qu'on ne la revendique. Toute cette composition et interprétation du paysage forme la trame d'un discours dominant sur l'occupation du sol véhiculé principalement par les officiants religieux (*fqih, tlba*) et les hommes de religion (*chorfa*). La référence aux chrétiens comme autochtones, fait du *jihad* mené par les saints musulmans le principe légitime d'appropriation territoriale (Simenel 2010 ; Aderghal & Simenel 2012). Difficile dans ces conditions de fonctionner en termes de terroirs sans avoir au préalable remis en question sa connotation d'autochtonie et du rapport de l'origine à la localité suggérés par le concept, au risque d'entraîner de nombreux détournements du rapport au passé et à la terre. De plus, telle qu'elle est définie depuis l'Occident, la notion de terroir sous-entend celle du paysan travaillant sa terre pour y cultiver ses produits... de terroirs !

Or l'image du paysan autochtone ayant façonné de générations en générations le paysage est aux antipodes de celle que se font d'elles-mêmes la plupart des populations rurales du Maroc puisque, justement, elles refusent toute filiation avec les anciens occupants, les antiques chrétiens, et se revendiquent une origine externe (Simenel 2011 : 244). Cependant, sous l'emprise de la problématique de la patrimonialisation, les chercheurs en SHS ont tendance à traiter comme des emblèmes identitaires des ouvrages anciens pourtant déniés en tant que tels par les populations locales. Par exemple, sous l'effet des politiques de patrimonialisation et de valorisation touristique, les greniers collectifs de l'Anti-Atlas ont été

érigés, avec la collaboration des chercheurs au rang de chefs d'œuvres architecturaux témoins de l'histoire des tribus. Pour la plupart, ces constructions ont toujours été considérées par les populations locales comme des constructions d'origine chrétienne et datant d'avant la formation des tribus. Avec l'ingérence des politiques de patrimonialisation dans le traitement des lieux de mémoire collective, qui tôt ou tard finissent par imposer leur lecture de l'histoire à certains acteurs locaux, c'est la gestion du récit des origines et ses implications en termes de légitimité d'appropriation territoriale qui est en jeu.

Dans ce carrousel de points de vue, l'ethnologue et le géographe sont les témoins d'un dialogue de sourds et d'un imbroglio de négociations entre acteurs au niveau des notions mobilisées, comme celle de terroir. Faire de l'expertise un terrain, ou à chaque acteur son terrain, est une des voies qui s'est dessinée dernièrement pour « tirer profit » de la pluralité des points de vue, clarifier la position éthique du chercheur et échapper à toute forme de « cadastre de la recherche », qu'elle soit tribu ou terroir. Mais cette démarche fait face à une difficulté majeure : l'équité des positions est biaisée, car la position du chercheur n'est pas la même quand il est expert dans une ONG ou invité dans une famille ; le degré d'implication et d'engagement est alors très différent. Au sein d'une famille dans une tribu, la performativité du chercheur n'est pas cadrée d'avance et dépend en grande partie des interactions lors de son terrain, contrairement au contexte de l'ONG où les compétences du chercheur sont, d'une manière ou d'une autre, sollicitées dès le départ dans un but précis, comme la « mise en terroir » par exemple.

## CONCLUSION

La concession en Égypte, la tribu en tant qu'entité administrative, puis le terroir au Maroc, sont trois fabrications spatiales, d'origine coloniales, dans lesquelles territorialiser le chercheur revient à l'orienter et à le limiter pour s'approprier son travail de

recherche à des fins politiques ou de développement. En retour, ces « entrées spatiales » invitent le chercheur à manipuler son travail de recherche au service de l'expertise à des fins de carriériste, lui permettant de devenir ainsi le « propriétaire » légitime d'une concession ou le « spécialiste officiel » d'une tribu ou de terroirs.

Même si la tribu a un degré d'ancrage social nettement plus conséquent que la concession, sa transformation en terroir comme unité d'étude la vide de sa substance sociologique et lui donne en quelque sorte la fonction de « parc à spécificités locales », tout comme les concessions sont devenues des « parcs à spécialités archéologiques ». Ces deux exemples démontrent ainsi avec force comment la science au service du pouvoir colonial a pu créer ou importer dans les pays du Sud des formes spatiales de cadrage dont elle a fini par être dépendante, et qui, aux mains des décideurs et des chercheurs conciliants, permirent plus tard de canaliser la recherche en expertise au service du développement. La concession, tout comme la tribu, puis le terroir, sont devenus des enjeux de tensions entre les Nations autour de la question de savoir qui va imposer sa vision des choses. D'un découpage arbitraire et imposé par les pouvoirs coloniaux pour dominer et contrôler, les Nations du Sud tendent à faire de la concession, de la tribu ou du terroir, après s'être réapproprié ces notions exogènes, à la fois une monnaie d'échange contre un pouvoir d'influence sur les bailleurs internationaux, et un moyen de contrôle des acteurs locaux et extérieurs des projets de développement.

En Égypte et au Maroc, les sociétés locales finissent quant à elles par rejeter des réalités spatiales construites *had hoc* au service d'un développement dont elles ne voient pas les bénéfices, et cela plus particulièrement dans le cas de la concession en Égypte. Le fossé creusé entre l'intérêt que les acteurs du développement ou de la recherche portent à ces cadres de la réalité sociale, et celui manifesté par les populations locales, est à l'origine de nouvelles formes de différenciation sociale. Les habitants de Louxor utilisent désormais le terme *khawaga*, « les autres », pour désigner les Égyptiens du Nord, en particulier issus du Caire, qui viennent exploiter les ressources patrimoniales et touristiques pour en retirer de l'argent

qu'eux-mêmes, les locaux, ne verront jamais (Gamblin 2004 : 276). Côté marocain, il suffit juste d'imaginer le point de vue sur les terroirs que peuvent avoir ces femmes berbères des fausses coopératives d'huile d'argan qui singent à la demande du touriste la fabrication traditionnelle de cet élixir de beauté pour un salaire modique, le tout au profit d'une publicité servant finalement l'industrie des produits de beauté.

En tant que tels, la concession et le terroir sont des espaces d'incertitudes qui réinterrogent à la fois les concepts véhiculés – qu'est-ce qu'une concession pour les Égyptiens et qu'est-ce qu'un terroir pour les Marocains ? – ainsi que la posture du chercheur face aux acteurs locaux et aux politiques de développement et de patrimonialisation.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABOUKORAH O. & LETURCQ J.-G. 2009 (éd.). « Pratiques du patrimoine en Égypte et au Soudan », *Égypte monde arabe* 5-6 (numéro spécial).
- ADAM A. 1972. *Bibliographie critique de sociologie, d'ethnologie et de géographie humaine du Maroc*. Alger : Centre de Recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques.
- ADERGHAL M. 2004. « La montagne marocaine : les représentations d'un espace marginal », in Ait Hamza & Popp H. (éd.), *Pour une nouvelle perception des montagnes marocaines*. Actes du 7<sup>e</sup> colloque maroco-allemand. Publication de la Rabat : faculté des lettres et sciences humaines, Série Colloques et Séminaires, 119.
- ADERGHAL M. 2005. « La géographie et ses domaines d'application : quels rapports ? », in M. Ait Hamza et M. Kerzazi, *La géographie appliquée au Maroc*. Rabat : Publication de la faculté des lettres et sciences humaines, série colloques et séminaires, n°122, pp : 11-25.
- ADERGHAL M. & SIMENEL R. 2012. « La construction de l'autochtonie au Maroc : des tribus indigènes au paysans amazighs », *Espace, Populations, Sociétés* 1 : 59-72.
- AGROUR R. 2007. *Léopold Justinard, missionnaire de la tachelhit (1914-1954)*. Saint-Denis : Éditions Bouchène.
- BALAVOINE C. 2001. « De la perversion du signe égyptien dans le langage iconique de la Renaissance », in Grell C. (éd.), *L'Égypte imaginaire de la Renaissance à Champollion (27-46)*. Paris : Presses de l'université Paris-Sorbonne.
- BELZONI G. 1979. *Voyages en Égypte et en Nubie*. Paris: Pygmalion-Gérard Watelet.
- BERARD L. & MARCHENAY Ph. 1995. « La construction sociale des produits de terroir », *Terrain*, 24 : 153-164.
- BERQUE J. 1954. « Qu'est ce qu'une tribu nord-africaine ? » (261-271), in Braudel F. (éd.), *Éventail de l'histoire vivante. Hommage à L. Febvre*. Paris : Armand Colin.
- BERQUE J. 1955. *Structures sociales du Haut Atlas*. Paris : Presses Universitaires de France.
- CHAMPOLLION J.-F. ([1828-1829] 1986) *Lettres et journaux écrits pendant le voyage d'Égypte*. Paris : Christian Bourgeois Éditeur.
- CHRISTOPHE L.-A. ([1820] 1979) « Belzoni et L'Égypte », Préface, Belzoni G., *Voyages en Égypte et en Nubie*. Paris : Christian Bourgeois Éditeur.
- CLAVAL P. ET SANGUIN A.-L. 1996. *La géographie française à l'époque classique (1918-1968)*. Paris : L'Harmattan.
- DI MEO G. 1995. « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et Sociétés*, 78 : 15-34.
- DI MEO G. 2007. « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », communication au colloque *Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser*, Poitiers-Châtelleraut, France (12-14 sept.).
- DOUTTE E. 1914. *En tribu*. Paris : Geuthner.
- DOUTTE E. [1909]1984. *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*. Paris : Maisonneuve et Geuthner.
- FRIEDMAN R.F. 2009. "Hierakonpolis Locality HK29A : the Predynastic Ceremonial Center Revisited", *Journal of the American Research Center in Egypt* 45 : 79-103.

- GAMBLIN S. 2004. "Luxor : a tale of two cities" (267-284), in Hopkins N. & Saad R. (éd.) *Upper Egypt. Identity and changes*. Le Caire : The American University in Cairo Press.
- GELLNER E. 2003. *Les Saints de l'Atlas*. Saint-Denis : Bouchène.
- GEORGES N. 1961. « La sociologie rurale au Maroc pendant les cinquante dernières années : évolution des thèmes de recherche », *Tiers-Monde* 8(2) : 527-543.
- HANLEY W. 2013. "When did Egyptians stop being Ottomans? An Imperial Citizenship Case Study" (89-109), in Maas W. (éd.) *Multilevel Citizenship*. Philadelphia : University of Pennsylvania Press.
- HORNUNG E. 2002. *The Secret Lore of Egypt : its Impact on the West*. Cornell University Press.
- JAMOUS R. 1981. *Honneur et baraka. Les structures traditionnelles dans le Rif*. New York-Cambridge-Paris : Cambridge University Press-Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- KOENIG Y. 1994. *Magie et magiciens dans l'Égypte ancienne*. Paris : Pygmalion-Gérard Watelet.
- KURHAN C. & A. 2010. *Une Saga Égyptienne (1805-2010)*. Paris : Riveneuve Éditions.
- LAFUENTE G. 1999. *La politique berbère de la France et le nationalisme marocain*. Paris.
- LAUER J.-P. 1988. *Saggarab, une vie. Entretiens avec P. Flandrin*. Paris : Payot.
- LAUER J.-P. 2000. *Je suis né en Égypte il y a 4.700 ans. Entretiens avec C. Le Tourneur d'Ison*. Paris : Payot.
- LE COZ J. 1965. « Douar et centre rural : du campement au bourg », *Revue de Géographie du Maroc* (Rabat), 8 : 9-14.
- LE COZ J. 1968. « Le troisième âge agraire du Maroc », *Annales de Géographie*, 77(422) : 385-413.
- MACLOUF P. 1985. « L'après crise, une troisième fin des terroirs », *Économie Rurale*, 166 : 29-32.
- MAHDI M. 2009. « La tribu au secours du développement pastoral », *Études Rurales*, 184 : 133-148.
- MILLER C. 2004. "Between Myth and Reality : the construction of the Sa'idi Identity in Cairo" (25-54), in Hopkins N. & Saad R. (éd.) *Upper Egypt. Identity and changes*. Cairo : The American University in Cairo Press.
- MITCHELL T. 2002. *Rule of Experts. Egypt, Techno-Politics, Modernity*. Berkeley and Los Angeles : University of California Press.
- MONTAGNE R. 1930. Un magasin collectif de l'Anti-Atlas : l'agadir des Ikounka, VI. Paris : Larose.
- MONTAGNE R. 1930. *Les Berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc. Essai sur les transformations politiques des Berbères sédentaires (groupes cheleub)*. Paris : Alcan.
- NACIRI M. 1989. « Déterminants et contextes de la production du savoir géographique au Maroc, de la fin du XIX<sup>e</sup> au milieu du XX<sup>e</sup> siècle » (11-58), in *La Recherche géographique sur le Maroc : évaluation préliminaire*. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, UMV-Agdal.
- NAVILLE E. 1922. « L'égyptologie française pendant un siècle. 1822-1922 », *Journal des savants*. 20<sup>e</sup> année, Novembre-décembre : 241-253.
- O'CONNOR D. 2009. *Abydos. Egypt's first Pharaohs and the cult of Osiris*. Londres. Thames & Hudson.

- PETTIJEAN P. 1996. « Introduction », in Waast R. (éd.) *Les Sciences hors d'occident au XX<sup>e</sup> siècle. Volume 2 : Les sciences coloniales, figures et institutions* (7-11). Paris Orstom Éditions.
- RACHIK H. 2012. *Le proche et le lointain. Un siècle d'Anthropologie au Maroc*. Aix-en-Provence : Éditions Parenthèses.
- REID D. M. 2002. *Whose Pharaohs? Archaeology, Museums and Egyptian National Identity from Napoleon to World War I*. Berkeley : University of California Press.
- SCHLANGER N. & TAYOR A.M. 2012. *La Préhistoire des Autres. Perspectives archéologiques et anthropologiques*. Paris : Feuilletter.
- SIMENEL R. 2010. *L'origine est aux frontières. Les Aït Ba'amran, un exil en terre d'arganiers (Sud Maroc)*. Paris : Editions CNRS-Maison des Sciences de l'Homme.
- SIMENEL R. 2011. « Comment domestiquer une forêt sans les hommes. Une ethno-écologie historique des forêts d'arganiers du Sud-Ouest Marocain », *Techniques & Culture*, 56 : 224-247.
- SIMENEL R. 2012. « Le livre comme trésor. Aura, prédation et secret des manuscrits savants du Sud marocain », *Terrain*, 59 : 48-65
- ZEYNEP Ç. 2010. « Archéologie, politique et histoire en débat », *Perspective*, 2 : 271-276.



Simenel Romain, Graff Gwenola, Aderghal M. (2015)

De la concession de l'archéologue (Egypte) au terroir de l'ethnologue et du géographe (Maroc) : comment les nations encadrent le terrain des SHS au Sud pour en faire une expertise ?

In : Suremain Charles-Edouard de (ed.), Galipaud Jean-Christophe (ed.). *Fabric-acteurs de patrimoine : implication, participation et postures du chercheur dans la patrimonialisation*

Igé (FRA) ; Marseille : L'Etrave ; IRD, p. 129-168

ISBN 978-2-359-92031-4